

Communes	Bernex – Confignon – Onex
Associations partenaires de Pic-Vert	ASC (Association pour la sauvegarde de Confignon) ANPVA (Association Nature et Patrimoine du Val de l'Aire) Onex Association des Mouilles (Lancy-Onex) Association François Chavaz (Onex) Association « Bossons Pour l'Avenir de la Pralée » (Onex)
Référence PDCn	PSD 13 Bernex Nord PSD 14 Route de Chancy – Sur-le-Beau
Projet	Densification (= déclassement) de la zone villa et de la zone agricole sur une profondeur de 500 m de part et d'autre de la route de Chancy.
But	PSD 13 - 5'700 logements et 5'700 emplois PSD 14 - 2'400 logements et 2'000 emplois Logements et emplois prévus dans le cadre du PAC Bernex 21'000 logements et 15'000 emplois
Objectif	PSD 13 : Créer un quartier mixte, d'une densité moyenne à forte et une centralité régionale disposant d'une capacité d'accueil importante en logements, surfaces d'activités et équipements régionaux PSD 14 Réduire le déséquilibre emplois / logements de la commune d'Onex en privilégiant le développement d'activité en bordure immédiate de la route de Chancy

Commentaire des associations

Finances

Après la cité d'Onex dans les années 60, et celle de Cressy dans les années 90, c'est au tour des communes voisines de faire également d'énormes efforts financiers pour répondre à la demande persistante de nouveaux logements. Les besoins en infrastructures nécessaires à l'accueil de ces **dizaines de milliers de nouveaux logements et emplois** seront énormes, tant en termes d'infrastructures routières, de mobilité, de sécurité que d'intégration sociale. Créer 50% de logements d'utilité publique va considérablement modifier le caractère de la commune de Bernex. Ses capacités financières ne permettent pas actuellement de financer tous les développements d'infrastructures nécessaires à l'accueil de milliers d'habitants dont en particulier la construction des écoles, les places de crèche, les structures sociales et le soutien aux mouvements associatif.

Ceci est d'autant plus vrai pour Onex pour qui la redéfinition du type d'habitat va exclure une part des plus riches contribuables de la commune. Raison pour laquelle la plupart des projets prévus, finissent par inclure davantage de bureaux que de logements sociaux. Enfin, tout nouveau déclassement de zone villa en zone de développement 3 aura pour effet de créer de nouveaux secteurs de précarité avec les problèmes sociaux qui y sont liés et affaiblira encore davantage les finances communales. La commune dépendra ainsi encore plus de la péréquation intercommunale pour fournir les prestations dont sa population aura besoin.

Urbanisation (voir aussi document spécifique pour le projet « Sur le Beau »)

PSD 14 Route de Chancy

La densification lourde prévue entre la route de Chancy et les chemins de la Dode et de Cressy par le déclassement d'une zone villa habitée s'étend sur 60'000 m². Ce déclassement est contesté par la commune d'Onex, des immeubles de 6 étages (IUS > 1.5 y sont prévus).

PSD 13 Bernex Nord

Même secteur : PAC Bernex Est (modification de zones 29725)

La nouvelle urbanisation signifie qu'il faudra trouver de nouveaux emplacements pour les équipements sis aujourd'hui dans le périmètre :

- Les jardins familiaux
- Le stand de tir
- Le site de la protection civile

Et pour les équipements sis aujourd'hui hors du périmètre mais que l'Etat s'est engagé à déplacer de leur emplacement actuel sur celui de Bernex Est. Malgré le refus communal d'entrer en matière, l'Etat n'a pas abandonné cette option.

Pour rappel, sur les mêmes secteurs, des projets déjà en cours hors PDCn

PAC Bernex Est et PACA Bernex

Déclassement de zone agricole en zone de développement 3, zone industrielle et artisanale
Descriptif issu de la Fiche signalétique officielle du projet (<http://www.projet-agglo.org/articles-fr/90,92,391-bernex.html>)

- 4 communes principales : Bernex, Confignon, Onex, Lancy
- Axe de développement de 5 km de long
- Potentiels d'urbanisation importants, notamment sur Bernex
- Prolongation du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB)
- **Potentiel de développement estimé sur l'ensemble de l'axe d'environ 15'000 emplois et 21'000 habitants à l'horizon 2030**

La construction de 1'000 logements coûte en infrastructures 100 Mo de francs s'il faut, comme à Bernex, construire l'ensemble de ces dernières. Ainsi, c'est 0,5 milliards de francs que coûtera l'urbanisation de Bernex Nord à la commune.

Au-delà de son coût, cette nouvelle urbanisation enclavera définitivement les villages de Bernex et Confignon, les vidant de leur caractère villageois.

Le long de la route de Chancy

La Pralée et Pré-Longet

A la fin des années 50, pour aider au développement de Genève, il est décidé d'affecter les terrains d'Onex sur la droite de la route de Chancy, comme zone de développement. Dès les années 60, cette zone est progressivement occupée par des immeubles de grands gabarits. Ainsi est née la « Cité Nouvelle ». A la fin du 20^e siècle, les « poches pavillonnaires » tombent les unes après les autres et aboutissent à un développement d'immeubles de faibles gabarits sans substance architecturale et sans cohérence structurelle. Dès les années 2000, c'est au tour du côté gauche de la route de Chancy, d'être densifié au-delà du carrefour de la route de Chancy, route du Pont Butin. Alors que la commune s'oppose à une densification supérieure à 0,6, l'Etat juge cette position communale inacceptable, passe outre l'avis de la commune, oublie la concertation des citoyens habitants ou riverains et engage un processus de densification systématique le long de la route de Chancy.

Le conseil municipal d'Onex finit par céder. Dernière en date, l'acceptation par la commune, le 21 juin 2011, du déclassement du Pré-Longet. L'Etat a tout de suite engagé le processus de déclassement, en déposant le 2 septembre 2011 le projet de loi PL 10856, la modification de zone et le PLQ y relatifs (MZ 29174A-527 et PLQ 29796-527) actuellement en cours de procédure d'opposition.

Les Cherpines

3'000 logements + une zone industrielle. Le déclassement des Cherpines fera disparaître 58 hectares de terre agricole fertiles pour un projet qui prévoit sur un quart de la surface une nouvelle zone industrielle avec des espaces exonérés réservés aux multinationales. Adopté en votation

populaire au printemps 2011, ce déclassement est pourtant le seul qui peut se prévaloir d'avoir obtenu l'aval de la population contrairement à la quasi-totalité des déclassements qui ne font jamais l'objet d'une quelconque concertation. Pour ces derniers, la seule possibilité de défense des citoyens-habitants est de suivre la voie juridique et de se prononcer dès l'enquête publique pour manifester leur opposition. Une opposition rarement retenue par les autorités cantonales.

Mobilité

Du côté de Bernex

Le développement du PAC Bernex Est et la densification de la zone d'habitation (et donc l'augmentation attendue du nombre d'habitants) de part et d'autre de la route de Chancy, ne correspondent pas aux capacités de transport de cet axe même en tenant compte du tram à venir. A l'origine, la route de Chancy avait pour fonction de détourner le trafic de transit des rues villageoises. En urbanisant de part et d'autre la route de Chancy, il sera de fait, nécessaire de requalifier la route de Chancy en avenue urbaine et de créer une nouvelle route de « contournement » au nord du nouveau périmètre urbanisé avec une nouvelle accroche à l'autoroute. Elle n'est pas dessinée mais inévitable.

Ce réaménagement va induire un transfert du trafic pendulaire et du trafic lourd issu de l'exploitation des gravières sur le chemin des Rouettes, du Grouet et de Pré-Marais. Un transit très important et traversant les résidences et villas d'un quartier peuplé de jeunes enfants. Les problèmes de trafic de transit, de sécurité et les risques d'accidents évoqués pour « contourner » la route de Chancy seront transférés sur St Mathieu.

Le développement de liaison tangentielle entre la Plaine de l'Aire et la Zimeysa est également à l'étude **mais seulement sur son aspect « transports collectifs »**. Or, aujourd'hui déjà, la route d'Aire la Ville est saturée par le trafic de transit entre la Plaine de l'Aire, la Zibay et la Zimeysa. Le développement prévu des ces 2 zones industrielles, accroîtra d'autant le trafic motorisé et des poids lourds. Ce n'est en effet pas en transports collectifs que les marchandises seront transportées !

Bien que le maintien de la connexion biologique entre les bois Saint-Victor et de Châtillon soit expressément mentionné, aucune mesure tel qu'un pont biologique permettant de traverser la route d'Aire la ville, n'est prévue.

En direction de la Ville

La densification de la zone d'habitation de part et d'autre de la route de Chancy, sur une bande de 1 km en zone de développement 3, ne correspond pas aux capacités de transport de cet axe **si** l'on tient compte du développement déjà prévu du PAC Bernex Est et du PACA Bernex ou Bernex Nord. **Le problème est bien la superposition des projets sur un même territoire.**

L'absence des liaisons tangentielles

Le développement économique et urbain en périphérie préconisé par le Projet d'agglomération (que concrétise le PDCn), **va favoriser une forte augmentation de flux croisés de déplacements, mais le plan directeur ne prévoit aucune amélioration des liaisons tangentielles.**

L'autoroute de contournement est actuellement déjà insuffisante et ne peut accepter une surcharge de trafic. Or, les développements prévus à Bernex et le nouveau quartier des Cherpines renforceront la nécessité de liaisons Nord-sud. Conscients de cette lacune, des députés du Grand Conseil ont eux, prévu d'y pallier. Pour exemple, la motion M2022 déposée le 31 août 2011 demande un crédit d'étude pour la construction d'une route reliant la route de Base à la route de Soral par le pont de la Praleta. De fait, cette liaison ne pourra être réalisée que sur la césure de verdure entre Rhône et l'Aire qui est située à l'aplomb de l'autoroute, césure maintenue dans le nouveau plan directeur...

Pour rappel, cette césure verte est une compensation à l'autoroute actuelle. Originellement classée en zone villa, elle avait été reclassée en zone agricole (la zone villa perdue avait été compensée à Bellevue). Il semble inconcevable tant au plan politique local que cantonal, que le Canton qui avait accepté d'enterrer à grands frais l'autoroute de contournement, grâce au tunnel de Confignon, recréé de fait, une autoroute en surface avec toutes ces nuisances ! (Cf. fiche 14)

Social

L'intégration sociale est un élément déterminant permettant de limiter la criminalité et d'améliorer la justice sociale mais elle demande du temps. Les difficultés d'intégration du quartier de Cressy, malgré les efforts consentis par la commune, en témoignent.

Le PDCn prévoit le déclassement massif de zones villa en 3ème zone de développement. Créer 50% de logements d'utilité publique va considérablement modifier le caractère des trois communes.

La mixité sociale, d'âge et de type d'habitat est une caractéristique du canton de Genève depuis au moins la Réforme. La suppression de presque toutes les zones villa de la région et plus largement du canton, balaie toute une page d'histoire et détruit un des éléments ayant fait et faisant la richesse de Genève et de notre région en particulier.

Sous prétexte du TCOB, il est prévu de déclasser de 500 mètres de part et d'autre de la route de Chancy avec une « densité urbaine significative », toutes les zones villa existantes ainsi qu'une dernière zone agricole. Ces déclassements entraîneront un déséquilibre entre habitat collectif et individuel et réduiront encore davantage la mixité sociale.

Selon une récente étude de l'OCSTAT et du CATI-GE, le secteur de la Cité nouvelle est identifié comme un secteur à forte précarité et c'est à la commune de faire face aux problèmes sociaux résultant de ces inégalités. Au lieu de corriger les erreurs du zonage réalisé dans les années 60, le PDCn aggravera les problèmes sociaux et financiers de la commune. Pour mémoire Onex a le rendement du centime additionnel le plus faible du canton avec un taux parmi les plus élevés.

Onex

Le PDCn prévoit la presque totale disparition de la zone villas onésienne, amplifiant ainsi les problèmes auxquels la commune est confrontée depuis fort longtemps et pour lesquels elle a déjà payé le prix fort. En effet, dans les années 60-70, Onex a accepté de nombreux déclassement et de construire de nombreux logements afin d'y accueillir les employés des entreprises situées hors de son territoire. Le caractère encore très rural de cette commune dans ces années-là a été totalement bouleversé. Onex a donc dû pallier aux problèmes qui se sont posés à elle comme à toutes les cités de ce type créées artificiellement :

Une des réponses qui a permis à Onex de trouver des solutions aux difficultés inhérentes à la méconnaissance des conséquences qu'un tel regroupement massif de logements allait générer, a été celle de recréer une mixité sociale par la mixité d'habitats.

C'est ainsi que l'origine et la préservation des quelques zones villas encore présentes à Onex aujourd'hui, datent de cette époque. Ainsi, nous ne pouvons accepter qu'Onex fasse à nouveau partie des communes touchées par une densification importante de sa zone villas. (0,20 -> 0,6 à 1)

Le manque criant d'entreprises génératrices d'emplois, qui découle d'un choix du passé, prive aujourd'hui encore la commune de recettes substantielles. Ses ressources dépendent dès lors du fruit de la péréquation intercommunale genevoise et des impôts perçus auprès des propriétaires d'appartements et de villas. Pour subvenir à ses besoins, Onex ne peut compter que sur 60% de ses contribuables, et de ce fait, les centimes additionnels y sont parmi les plus élevés du canton.

Pour obtenir son indépendance financière, nous pensons qu'Onex peut créer le long de la route de Chancy un secteur de développement réservé à quelques entreprises, mais en maintenant à l'arrière sa zone villas, quitte à la densifier raisonnablement. Ce développement différencié assurerait une mixité sociale et d'habitats, et ne prêterait pas l'équilibre financier.

La commune d'Onex peut se féliciter d'être parvenue avec le temps à devenir une cité accueillante. Cet équilibre, Onex l'a obtenu en initiant des rencontres et des projets variés favorisant une mixité sociale réussie. Nous ne pouvons accepter que cet équilibre soit à nouveau mis à mal avec l'application d'un tel Plan et en l'absence de toute concertation.

Paysage et nature

Coteau sud

L'ensemble géographique dit Coteau Sud, s'étendant de Lancy à Bernex, est parsemé d'anciennes « campagnes privées » de grande qualité devenues pour nombre d'entre elles des lieux publics appréciés de tous. Parmi ces parcs, citons les espaces Navazza, Borgeaud, Brot, Belle-Cour, Le Cercle, Vuagnat, Sur-le-Beau. Cette coulée verte reliant la campagne à la ville, a été préservée malgré l'urbanisation des quartiers avoisinants jusqu'alors mesurée. Les densifications prévues par le PDCn s'ajoutent à toute l'urbanisation réalisée et dès lors, entament et fragilisent sérieusement ce patrimoine.

Onex et la biodiversité

Deux « pénétrantes bleues-vertes » : au sud, celle de l'Aire et au nord, celle du Rhône, caractérisent Onex. Ces zones vertes, principalement bordées par les zones villas onésiennes, ont été voulues et défendues par le conseil municipal, qui reconnaît l'importance du lien harmonieux que les villas et leurs jardins créent entre « cité nouvelle » et espaces verts et naturels. Le conseil municipal a beaucoup œuvré pour valoriser la nature en ville et dans les jardins. Il souhaite même mettre en valeur la biodiversité de la commune en créant un sentier didactique de la biodiversité.

Quant à la zone villas qui constitue une zone tampon, elle joue également un rôle non négligeable sur le plan environnemental. Nos responsables politiques communaux, initiateurs de projets variés en lien avec l'environnement et la biodiversité, soucieux de maintenir le plus longtemps possible la faune sauvage encore présente à Onex, ont d'ailleurs encouragé les propriétaires de villas à signer la Charte des Jardins. Opération réussie puisqu'en l'année 2010, où l'on a célébré la biodiversité, Onex était, et est encore, la commune de Suisse possédant le plus grand nombre d'adhérents à cette Charte !

Les bords de l'Aire

Le coteau s'étendant du Rhône à l'Aire, a conservé une qualité paysagère remarquable et la renaturation de l'Aire a permis de maintenir un lien écologique très important pour la faune. Le développement d'immeubles jusqu'à l'aplomb de l'autoroute sur le versant Sud-est du coteau de l'Aire relève non seulement de l'inconscience, mais aussi de l'incohérence. Ce développement s'ajoutera à celui des Cherpines et de la zone agricole spéciale qui ensemble recouvriront la plaine de l'Aire. Le Canton a investi, et continue d'investir, des ressources considérables dans la renaturation de l'Aire (plus d'un demi-milliard de francs) pour restaurer l'équilibre écologique de la rivière. Parallèlement, le même Canton sacrifie les meilleures terres agricoles pour les enterrer sous une mer de verre et de béton.

La zone protégée au bord de l'Aire se rétrécira comme une peau de chagrin et la fonctionnalité même du corridor biologique sera mise en péril par la présence des immeubles que le PDC envisage d'implanter à proximité. Des chantiers énormes, des canalisations, des élargissements de routes, plusieurs milliers de personnes, des voitures, des déchets, des nuisances sonores, de l'illumination nocturne ... Inutile de s'attarder sur l'évidence : il sera impossible de préserver l'Aire dans ces conditions, et tous les efforts passés auront été vains. Tout au plus restera-t-il un petit ruisseau sans vie, sans animaux sauvages, avec quelques tristes aménagements stériles pour citadins.

Les bords du Rhône,

Zone protégée et habitat précieux d'une riche faune sauvage, le Rhône constitue l'un des plus grands patrimoines et corridors biologiques du canton. Il est lui-même bordé par une zone de verdure aux paysages variés, uniques et précieux.

Cet ourlet de verdure est constitué entre autres : de la forêt onésienne, renaturée récemment, du parc des Evaux comprenant lui-même de grands espaces semi sauvages, et de la zone villas qui la jouxte.

Ce site naturel, connu de tous les Genevois, dont les Evaux sont le centre, est apprécié pour sa proximité et son authenticité. Mais l'équilibre est fragile au vu des pressions continues auxquelles le site est soumis.

Le couloir de verdure qui longe l'autoroute

Le PDCn prévoit même d'utiliser sur les espaces verts existants, en l'occurrence le corridor de verdure préservé lors de la construction de l'autoroute de contournement, pour y construire la future zone industrielle de Bernex Nord. L'extension du quartier de Cressy, se fera, elle aussi, sur ce corridor de verdure. Et c'est encore sur ce même couloir de verdure que sont proposées les futures liaisons inter quartier, telle la future route de la Praleta qui permettra de relier le quartier des Cherpines à Bernex et Confignon, sans passer par l'autoroute.

La récente décision des autorités cantonales de supprimer le passage sous la route de Chancy, à la hauteur de la bretelle autoroutière, est quant à elle, en opposition avec le principe du maintien d'une mobilité douce à travers ce couloir vert

Zone agricole et couloirs biologiques au Nord de Bernex

Après avoir créé des giratoires sur la route d'Aire-la-Ville ces derniers ont nécessairement été dotés de luminaires. Avec l'urbanisation prévue par le PDCn, la perturbation lumineuse va s'étendre encore davantage en direction du corridor biologique du Rhône.

Avec l'urbanisation, la zone agricole entre Bernex et les Bois sis au Nord va diminuer de moitié. Parallèlement, l'exploitation des gravières qui démarrera durant le même laps de temps que l'urbanisation, touchera l'autre moitié du périmètre. Comment dès lors préserver la connexion biologique entre les bois Saint-Victor et de Châtillon ?

Alouette, je te plumerai !

Lièvres et avifaune se maintiennent sur ce périmètre sis entre l'urbanisation actuelle et les bois. Le lièvre est menacé de disparition dans toute la Suisse. Genève a le privilège d'avoir des populations qui se sont reconstituées grâce, notamment, aux mesures de compensation écologiques entreprises par l'agriculture. Ce périmètre est un des meilleurs territoires du canton pour l'alouette des champs. Sa disparition des certaines communes comme Thônex, Chêne-Bourg, Onex, Meyrin et Plan les Ouates est due à l'urbanisation. Dans le périmètre de Bernex Est, ces deux espèces seront sacrifiées par l'urbanisation et l'exploitation des gravières. **Entre nature et béton, il faut choisir ou admettre que la préservation de biodiversité ne s'applique pas sur le terrain, mais juste au niveau des traités internationaux.**

La décharge cantonale et la déchèterie créée à l'origine loin des habitations va se retrouver à moins de 500m de ces dernières. Comment imaginer la cohabitation alors même que depuis sa création cette décharge provoque des nuisances olfactives, et visuelles (déchets de plastiques dans les champs sur plusieurs centaines de mètres.

Que deviendra-il de tous ces espaces naturels une fois construit l'ensemble des projets de logements et d'entreprises que le PDCn prévoit? La capacité d'accueil des sites existants sera très vite saturée. Le PDCn n'a pas prévu de nouveaux espaces verts de détente et de délasserement. Où iront les dizaines de milliers d'habitants attendus à Confignon, Bernex Nord et Sud, Onex, voire Plan-les-Ouates ? Et la nature ?

Conclusion

Ce tour d'horizon ne saurait être exhaustif, mais nous espérons avoir contribué par ce biais, à obtenir une image plus complète des projets dans et hors plan directeur cantonal touchant votre territoire. Le tableau ci-après résume les projets de déclassement déjà en cours à notre connaissance.

Confignon-Plan-les-Ouates Les Cherpines	1645 29'711	L 10523	Déclassement ZA vers ZD3 (principalement) Procédure d'opposition FAO 11.9.09 délai 12.10.09 PV/GC 17.9.09 : renvoyé en com. Aménagement PV/GC 24.9.10 : ADOPTE en 3 débats Publié FAO 1.10.10 : délai réf. 10.11.10. référendum déposé mais refusé mai 2011 EN FORCE
Bernex PAC Bernex Est	1649 29'725		Déclassement zones AG vers 4B vers ZD3, ZIA et ZD4A Préavis CM (Etat au 15.06.2009)
Onex Ch de l'Avenir	1736 29'764-527		Déclassement zone villa vers diverses zones (119'000 m²) Préavis CM (19.9.2011) PV/GC 17.9.09 : renvoyé en com. Aménagement
Onex La Dode	1706 29698	PL 10843	Déclassement Z5 vers ZD3 (60'000 m²) ODJ du CM (Fevrier 2011) Préavis CM
Onex-Ch. Charles Borgeaud	1732 29737-527		Déclassement zone villa en zone dev 4A Préavis CM (Etat au 9.9.2011)
Onex Pré Longet	29174A-527	PL 10856	Diverses modifications de zone et PLQ concernent ce périmètre le long de la route de Chancy/Vieux-Chemin d'Onex. Nouveau PLQ29796 en cours d'élaboration. Procédure d'opposition 10.10.2011 PL renvoyé en com. Aménagement
Onex Sur le Beau	DR18343		Déclassement ZAgr et Zone 5 construction d'un éco-quartier chemin de Sur-le-Beau Déposé 13.01.2011
Bernex Lully	DP 18374-3		Densification Z5 Construction d'un Quartier Durable, ch. de la Pesse, Lully Préavis favorable CM le 20.09.11